



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Septembre 2016	Séance du : 28 Septembre 2016
	Votes : 39	L'An Deux Mille Seize, et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PERET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 33	Pour : 39	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Martine VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (VILLENEUVETTE).

Absents représentés :

Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault),
M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault),
M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault),
M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon),
M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),
Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par Mme Martine VALENTINI, suppléante (Valmascle).

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Félix de Lodez, Salasc et la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur VIALA informe les membres du conseil communautaire que par courrier en date du 16 mars dernier, la Communauté de communes du Clermontais a demandé à l'ensemble de ses communes membres leur souhait de participer à un groupement de commandes en matière de télécommunications, et ce afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Il précise que suite aux retours de l'ensemble des communes, la Communauté de communes du Clermontais propose d'approuver une convention constitutive pour le groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de communes et les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret et Saint-Félix de Lodez, pour le lancement d'un marché public de télécommunications dans les domaines suivants :

- Services de téléphonie fixe,
- Services de téléphonie mobile,

- Services d'internet fixe,
- Services d'internet mobile,
- Matériels associés.

Le projet de convention, joint en annexe, propose les caractéristiques principales suivantes :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnateur » du groupement de commande. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence.(...) Les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Félix de Lodez et Salasc non coordonnatrices, seront associées à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution du présent marché.
- Chaque membre signera son propre marché et sera chargée de l'exécution de son marché.
- La participation aux frais afférents au fonctionnement du groupement : frais de publication et temps passé à l'évaluation des besoins permettant de rédiger le cahier des charges.
- Une commission d'appel d'offres est constituée dans le cadre de cette convention. Présidée par le représentant du coordonnateur, elle sera constituée d'un élu de chaque membre du groupement que ce dernier aura désigné (un titulaire et un suppléant).

Il convient d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire, ainsi que de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres dudit groupement de commandes.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Moyens Généraux réunie le 21 septembre 2016.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention relative à la constitution du groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Félix de Lodez, Salasc et la Communauté de communes du Clermontais, tel que présenté en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160930-2016-09-28-09-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016